



TRANSM/AURIENNE  
VANOISE  
by DARE 26.

TRANSM/AURIENNE VANOISE 2016

HAUTE MAURIENNE VANOISE - AUSSOIS

DU 20 AU 24 JUILLET 2016

## REGLEMENT

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

### Préambule

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation en vigueur pour la saison 2016 et relative à la pratique du VTT. Ces textes sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

### ART.1 : GENERALITES

La Transmaurienne Vanoise est une épreuve VTT inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et de l'Union Cycliste Internationale (UCI) en tant qu'épreuve cross-country. LVO CLUB, affilié à la FFC, la SPL Parrachée-Vanoise et l'office de tourisme de la Haute Maurienne Vanoise organisent la Transmaurienne Vanoise 2016.

### ART.2 : PILOTES ADMIS

#### *Compétition (Mode Compétition et Mode Enfants)*

Le mode compétition et le mode enfants sont ouverts aux :

- licenciés majeurs possédant une licence 2016 permettant la compétition délivrée par la FFC ou d'une autre fédération, liée à la pratique du cyclisme, dont la licence fait apparaître la mention « certificat médical ». Cette licence devra être jointe à l'inscription.
- non licenciés majeurs devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'1 an le jour de l'épreuve. Les titulaires d'une licence FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés.
- mineurs devront fournir obligatoirement, en plus de leur licence ou certificat médical, une autorisation parentale.

### **Randonnée :**

La randonnée est ouverte à toutes personnes de plus de 13 ans, sans présentation d'un certificat médical. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

## **ART.3 : CATEGORIES**

### **« Mode Enfants »**

Poussin - 6 à 8 ans (2010 à 2008)

Pupille - 9 et 10 ans (2007 et 2006)

Benjamin - 11 et 12 ans (2005 et 2004)

Minimes - 13 et 14 ans (2003 et 2002)

Pour ces 4 catégories, deux sous-catégories seront mises en place : Garçon et Fille.

### **« Parcours des 6000 »**

Cadet -15 et 16 ans (2001 et 2000)

Junior Homme - 17 et 18 ans (1999 et 1998)

Junior Fille -15 et 18 ans (2001 à 1998)

Tandem

Promotion Homme - 1997 et avant (Homme 19 ans et +)

Promotion Dame- 1997 et avant (Dame 19 ans et +)

### **« Parcours des 9000 »**

Espoir - 19 à 22 ans (1997 à 1994)

Senior - 23 à 29 ans (1993 à 1987)

Master 30 - 30 à 39 ans (1986 à 1977)

Master 40 - 40 à 49 ans (1976 à 1967)

Master 50 - 50 et + (1966 et avant)

Féminine - 19 à 29 ans (1997 à 1987)

Féminine Faster 30 - 30 ans et + (1986 et avant)

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories ; mais l'autorisation parentale reste obligatoire pour les mineurs.

Pour les Modes Rando et Compétition, 4 types de vélo sont acceptées, donnant lieu à des classements respectifs pour le Mode Compétition :

- XCountry,
- Tandem (sur le parcours des 6000),
- Vélo à Assistance Electrique (norme 2002/24/EC) (sur le parcours des 6000)
- Fatbike

Le Mode Compétition est accessible en « solo », et également en « Duo » (un vélo par participant) avec la contrainte de rester à moins de 30 secondes l'un de l'autre sous peine de disqualification.

## ART.4 : PROGRAMME SPORTIF



### Mercredi 20 juillet – Prologue – Bessans

Horaires :	Informations :
<b>14h / 17h</b>	Inscriptions et retrait des dossards - Bessans <i>2pm to 5pm : registration and withdrawal of numbers - Bessans</i>
<b>17h30 / 19h</b>	Prologue de ..km, départ 4 par 4 toutes les minutes par ordre inverse des numéros de dossards <i>5 : 30pm to 7pm : prologue of ...km, departure by 4 every minutes, reverse order of numbers</i>
<b>19h</b>	Cérémonie d'ouverture de la 28 <sup>ème</sup> Transmaurienne Vanoise et remise des maillots de leader <i>7pm : opening ceremony and delivery of leader jerseys</i>
<b>A partir de 19h</b>	Pasta Party (10€ - réservation impérative à l'inscription) <i>7pm : pasta party (10€ - booking with registration)</i>

### Jeudi 21 juillet – 1<sup>ère</sup> étape – Bessans

Horaires :	Informations :
<b>08h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards - Bessans <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers - Bessans</i>
<b>9h</b>	<b>Départ Parcours des 9000 – Bessans</b> <i>9am : departure – 9000 lap</i>
<b>10h</b>	<b>Départ Parcours des 6000 – Bessans</b> <i>10 am : departure – 6000 lap</i>
<b>12h</b>	Arrivée des premiers concurrents à Bessans <i>12am : first finishers at Bessans</i>
<b>16h</b>	Remise des prix de la journée <i>4pm : awards of the day</i>

### Vendredi 22 juillet – 2<sup>ème</sup> étape – Bessans

Horaires :	Informations :
<b>08h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Bessans <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers – Bessans</i>
<b>9h</b>	<b>Départ Parcours des 9000 – Bessans</b> <i>9am : departure – 9000 lap</i>
<b>10h</b>	<b>Départ Parcours des 6000 – Bessans</b> <i>10am : departure – 6000 lap</i>
<b>12h</b>	Arrivée des premiers concurrents à Bessans <i>12am : first finishers at Bessans</i>
<b>16h</b>	Remise des prix de la journée <i>4pm : awards of the day</i>

### Samedi 23 juillet – 3<sup>ème</sup> étape – Aussois

<b>Horaires :</b>	<b>Informations :</b>
<b>08h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Aussois <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers – Aussois</i>
<b>9h</b>	<b>Départ Parcours des 9000 – Aussois</b> 9am : departure – 9000 lap
<b>10h</b>	<b>Départ Parcours des 6000 – Aussois</b> 10am : departure – 6000 lap
<b>12h</b>	Arrivée des premiers concurrents à Aussois 12am : first finishers at Aussois
<b>16h</b>	Remise des prix de la journée 4pm : awards of the day

### Dimanche 24 juillet – 4<sup>ème</sup> étape - Aussois

<b>Horaires :</b>	<b>Informations :</b>
<b>08h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Aussois <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers – Aussois</i>
<b>9h</b>	<b>Départ Parcours des 9000 et 6000 – Aussois</b> 9am : departure – 9000 and 6000 lap
<b>11h40</b>	Arrivée des premiers concurrents à Aussois 11:40 am : first finishers at Aussois
<b>13h30</b>	Remise des prix de la journée 1:30pm : awards of the day
<b>15h</b>	Remise des prix finale et cérémonie de clôture de la 28 <sup>ème</sup> édition 3pm : global awards and closing ceremony



### Jeudi 21 juillet – Bessans

Horaires :	Informations :
<b>8h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards - Bessans <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers - Bessans</i>
<b>9h30</b>	Départ Randonnée sportive et familiale – Bessans <i>9:30am departure – sportive and familial hiking - Bessans</i>

### Vendredi 22 juillet – Bessans

Horaires :	Informations :
<b>8h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Bessans <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers – Bessans</i>
<b>9h30</b>	Départ Randonnée sportive et familiale – Bessans <i>9:30am departure – sportive and familial hiking – Bessans</i>

### Samedi 23 juillet – Aussois

Horaires :	Informations :
<b>8h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Aussois <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers – Aussois</i>
<b>9h30</b>	Départ Randonnée sportive et familiale – Aussois <i>9:30am departure – sportive and familial hiking – Aussois</i>

### Dimanche 24 juillet – Aussois

Horaires :	Informations :
<b>8h / 9h</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Aussois <i>8am to 9am : registration and withdrawal of numbers – Aussois</i>
<b>9h30</b>	Départ Randonnée sportive et familiale – Aussois <i>9:30am departure – sportive and familial hiking – Aussois</i>



### Samedi 23 juillet – Aussois

<b>Horaires :</b>	<b>Informations :</b>
<b>9h00 / 10h00</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Aussois <i>9am to 10am : registration and withdrawal of numbers – Aussois</i>
<b>10h30</b>	Départ Trial – Aussois <i>10:30am departure – Trial – Aussois</i>
<b>14h00</b>	Epreuve Cross Country – Aussois <i>2pm – Cross Country – Aussois</i>
<b>16h00</b>	Remise de prix – Aussois <i>4pm – awards – Aussois</i>

### Dimanche 24 juillet – Aussois

<b>Horaires :</b>	<b>Informations :</b>
<b>9h00 / 10h00</b>	Inscriptions et retrait des dossards – Aussois <i>9am to 10am : registration and withdrawal of numbers – Aussois</i>
<b>10h30</b>	Epreuve Biathlon – Aussois <i>10:30am – Biathlon – Aussois</i>
<b>13h30</b>	Remise de prix – Aussois <i>1 :30pm – awards – Aussois</i>

## ART.5 : MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

- Les vélos autorisés devront répondre aux critères définissant le label vélo tout terrain dans le règlement UCI.
- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.
- Le port du casque rigide est obligatoire tout au long de l'épreuve. La jugulaire doit être attachée.
- Il est recommandé de prévoir du matériel de réparation (câbles, chambres à air, etc...) et des vêtements cyclistes chauds (en cas de mauvaises conditions météo).
- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

## Art 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique se fera seulement dans les zones de ravitaillement/assistance technique.
- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones. Les réparations où les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien de l'équipe ou de l'assistance technique neutre.
- En plus de l'assistance technique dans les zones de ravitaillement/assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie de la même équipe.
- Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

## ART.7 : CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

- L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accidents (autorisation parentale pour les mineurs et présence des parents obligatoires).
- Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route sur les portions routières.
- Les participants déclarent accepter en toute connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT, et déclarent n'emprunter les itinéraires proposés qu'en connaissance de cause, et sous leur entière appréciation et responsabilité. Certains itinéraires comportent des secteurs d'orientation où le balisage est réduit.
- En acceptant ces conditions d'inscription, les participants acceptent l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve, les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière. (liste non-exhaustive)
- A certains postes, il sera prévu une heure limite de passage après laquelle les coureurs seront dirigés vers le point d'arrivée. Cela n'entraînera pas la disqualification du concurrent, mais le pénalisera de 50 % du temps du dernier concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée.

- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou équipements individuels dans la conjoncture de la course.
- Des contrôles et pointages sont prévus sur le parcours, tout coureur ayant échappé à un contrôle sera automatiquement disqualifié.
- Tout abandon devra être signalé à l'organisation pour des raisons de sécurité.
- Tout changement de vélos entre concurrents pendant l'épreuve est interdit.
- Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement d'une manche ou au classement final, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires.
- Inscription possible pour 1, 2, 3, 4 étapes ou le raid complet (5 jours du mercredi 24 juillet 2016 au dimanche 24 juillet 2016).

### **Art 8 : COMPORTEMENTS DES COUREURS**

- Les coureurs feront preuve d'esprit sportif en toutes circonstances et laisseront passer les coureurs les plus rapides sans chercher à faire obstruction.
- Si pour une raison quelconque, un coureur est amené à quitter le parcours, il devra le réintégrer à l'endroit précis où il en est sorti.
- Les coureurs respecteront la nature et veilleront à ne pas polluer le site du parcours par leurs papiers, matériels, etc...

### **ART 9 : EXCLUSION**

- Les organisateurs peuvent exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.
- De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.
- Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.
- Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

### **ART 10 : DOPAGE**

Les participants devront à l'arrivée se soumettre, sur demande des organisateurs, à tout contrôle anti-dopage.

L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives) que celles fixées par la réglementation internationale (cf : UCI) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de cette Transmaurienne Vanoise 2016.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées.

### **ART.11 : ENGAGEMENTS / DESISTEMENTS**

Les engagements peuvent s'effectuer

- soit sur le site [www.njuko.com](http://www.njuko.com)
- soit par courrier en demandant un bulletin d'inscription
- soit sur place, la veille et chaque matin avant les départs avec une majoration forfaitaire de 10 €.

Les concurrents présenteront au contrôle leur licence et/ou certificat médical et une autorisation parentale pour les mineurs.

En contrepartie, l'organisateur leur remettra leur plaque de guidon et le sac coureur.

- Désistement : le remboursement des droits d'inscription, moins 5 € pour frais de dossier, ne sera possible que jusqu'au 1er juillet 2016. Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué. Le remboursement se fera uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

## ART 12 : TARIFS D'INSCRIPTION

MODE	5 JOURS		4 JOURS		3 JOURS		2 JOURS		1 JOUR	
	Solo	Duo	Solo	Duo	Solo	Duo	Solo	Duo	Solo	Duo
MODE COMPÉTITION	140 €	260 €	120 €	210 €	90 €	160 €	60 €	110 €	30 €	55 €
	tandem	220 €	tandem	180 €	tandem	140 €	tandem	100 €	tandem	50 €
MODE RANDONNÉE	4 JOURS		3 JOURS		2 JOURS		1 JOUR			
	individuel	tandem	individuel	tandem	individuel	tandem	individuel	tandem		
	80 €	140 €	60 €	110 €	40 €	75 €	20 €	40 €		
MODE ENFANTS	3 ÉPREUVES		2 ÉPREUVES		1 ÉPREUVE					
	25 €		20 €		15 €					
MAJORATION POUR LES NON LICENCIÉS FFC/UCI : 3 € / JOUR DE PARTICIPATION (PAR COUREUR) (CORRESPOND À L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT)										
MAJORATION POUR LE MODE COMPÉTITION DE 5 € AU 1 <sup>ER</sup> JOUR ET MAJORATION SUR PLACE DE 10 € POUR LE MODE COMPÉTITION ET 5 € POUR LE MODE RANDONNÉE ET ENFANTS										

## ART 13 : CLASSEMENTS

Il sera établi un classement « général » par parcours et un classement par catégorie. Le classement général de l'épreuve est établi en faisant le cumul des temps de chaque étape.

En cas d'abandon lors d'une étape (hors prologue), le coureur ayant abandonnée ne pourra plus figurer au classement général de l'épreuve. Il lui sera tout de même permis de prendre le départ des étapes suivantes et de figurer au classement de l'étape.

Un classement Team est mis en place. Ce classement est établi en faisant la somme des temps des 3 meilleurs coureurs de l'équipe sur le parcours des 9000. Ce classement est ouvert seulement aux Teams officiels FFC/UCI, aux comités départementaux et régionaux.

Un classement par équipe de 2, appelé « DUO » sera mis en place également.

Celui-ci donnera lieu à un podium et des récompenses pécuniaires (grille ci-dessous).

Il sera également intégré au classement Scratch, donnant lieu aux points UCI et primes selon le barème établi.

## ART 14 : PRIMES et POINTS UCI

### Primes

La somme de 10 216€ sera répartie selon les grilles de prix suivantes :

	Scratch Homme	Scratch Dame	Scratch Duo	Scratch Team	Etape Homme	Etape Dame
<b>1er</b>	375 €	375 €	250 €	250 €	200 €	200 €
<b>2ème</b>	300 €	300 €	130 €	130 €	150 €	150 €
<b>3ème</b>	225 €	225 €	90 €	90 €	100 €	100 €
<b>4ème</b>	188 €	188 €			75 €	75 €
<b>5ème</b>	150 €	150 €			50 €	50 €
<b>6ème</b>	135 €	135 €				
<b>7ème</b>	120 €	120 €				
<b>8ème</b>	105 €	105 €				
<b>9ème</b>	90 €	90 €				
<b>10ème</b>	75 €	75 €				

Les sommes affichées seront à répartir entre les deux coureurs pour les « Duos ».

Des lots en nature pour une valeur de **10 000 €** récompenseront les diverses catégories, aux résultats et par tirages au sort.

*Points UCI (sur classement Général Parcours des 9000)*

	Elite Homme	Elite Dame
1er	80	80
2ème	70	70
3ème	60	60
4ème	55	55
5ème	50	50
6ème	45	45
7ème	40	40
8ème	35	35
9ème	30	30
10ème	25	25
11ème	20	20
12ème	19	19
13ème	18	18
14ème	17	17
15ème	16	16
16ème	15	15
17ème	14	14
18ème	13	13
19ème	12	12
20ème	10	10
21ème	8	8
22ème	6	6
23ème	4	4
24ème	2	2
25ème	1	1

Les équipes de 2 (« Duo ») seront classées au scratch (Solo + Duo ) et les points UCI obtenus seront donc attribués aux deux coureurs (Hommes, ou Dames) et non répartis entre eux, selon le classement général final (Solo + Duo). Un classement duos « Mixte » sera établi mais ceux-ci ne seront pas classés au scratch (Solo + Duo) et mais ne pourront donc pas obtenir de points UCI.

### ART.15 : INTEMPERIES

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu de la course, ou pour toutes autres raisons, et à n'importe quel moment de l'épreuve, en tenant informées la sous-préfecture d'Albertville et la gendarmerie.

## ART 16 : RECOMPENSE ET CEREMONIE

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence le compétiteur ne percevra pas son prix.

## ART 17 : MAILLOTS DE LEADERS

Les leaders des classements Scratch Parcours des 9000, Espoirs, Juniors, Dames, Cadet et Master recevront chaque soir un maillot distinctif aux couleurs de la Transmaurienne Vanoise. Les leaders de ces 6 classements devront obligatoirement porter leur maillot distinctif sur l'étape du lendemain, sous peine d'une pénalité de 10 minutes au classement général.

## ART 18 : RANDONNEE



Le jeudi 21 juillet et vendredi 22 juillet, la randonnée s'effectuera sur le domaine de la Haute Maurienne Vanoise. Les deux autres jours, la randonnée s'effectuera autour et sur la commune d'Aussois. La randonnée sportive suivra le parcours des 6000. Alors que la randonnée famille aura un parcours tracé. Les quatre jours sont labellisés Rando d'Or. Les participants aux randonnées effectueront leur parcours à allure libre, sans chronométrage ni édition d'un classement. Le port du casque à coque rigide avec jugulaire attachée reste obligatoire, sous peine de se voir interdire le départ.

Avant leur départ les randonneurs devront pointer à la tente prévue à cet effet. A leur arrivée ils valideront aussi leur passage à cette même tente.

## ART 19 : PROLOGUE

Un prologue, faisant partie intégrante de l'épreuve, est mis en place le mercredi 20 juillet.

Pour figurer au classement général de l'épreuve, les coureurs doivent obligatoirement participer à ce prologue. En cas d'absence au départ ou d'abandon durant celui-ci, le coureur se verra attribué le temps du dernier coureur plus une pénalité de 50 % du temps de celui-ci.

## ART 20 : COMITE DE COURSE

1 président  
1 responsable du chronométrage  
1 représentant des communes  
1 représentant des coureurs nommé la veille du départ  
1 commissaire UCI / FFC  
Le comité de course se réunira tous les soirs, en cas de réclamations.

## ART.21 : RECLAMATIONS

Les participants qui estimeraient avoir subi une injustice ou irrégularité de la part d'un concurrent ou de l'organisation pourront porter réclamation au maximum 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, par écrit et accompagné d'un chèque de caution de 80 €, qui leur sera restitué en cas de bien-fondé de leur réclamation.

## ART 22 : ASSURANCES

- **Responsabilité civile** : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux étapes de la Transmaurienne Vanoise. Un justificatif peut-être fourni à tout participant qui en fait la demande.
- **Individuelle accident** : Les participants, ne bénéficiant pas d'une licence sportive de la Fédération Française de Cyclisme, FSGT, UFOLEP, FF Triathlon, et inscrits à la Transmaurienne Vanoise 2016 sont garantis.

## ART 23 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Transmaurienne Vanoise 2016, chaque concurrent autorise expressément LVO (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## ART 24 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.